

PROCES-VERBAL
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 11 janvier 2018

.....

Date de convocation du Conseil municipal : 04/01/2018

Date d'affichage de la convocation à la mairie : 04/01/2018

L'an deux mille dix-huit, le onze janvier, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François BROUSTAUT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

11 Présents : J.F.BROUSTAUT, CH RAPIN, H. GOGA, R. NAPSANS, A. DELPONT, M.H. PONTAL, A. PRADEL, B. CIOTTA, N. REFAUFELET, M. VERDIER, M. DEYMIER

3 Absents ayant donné procuration : G. JOUNEAU à R. NAPSANS, CH COUPER à CH RAPIN, A. LAULAN à J.F. BROUSTAUT

Absents: D DUBOIS

A.DELPONT quitte la séance à 19H et donne procuration à HGOGA

M. R. NAPSANS a été désigné secrétaire de séance

.....

1- . Approbation de la séance du 22 décembre 2017

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à débat. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal.

La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2017 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

2- Rythmes scolaires à la rentrée 2018

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire,

Considérant les premières consultations faites auprès de parents et des enseignantes,

Considérant la consultation préalable de l'autorité organisatrice du transport scolaire lancée par la Région Nouvelle Aquitaine pour la préparation de la prochaine rentrée des classes ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

par **7 voix pour** (dont 3 par procuration), **1 voix contre**, **6 abstentions** (dont 1 par procuration)

- De revenir à la semaine de 4 jours, soit 8 demi-journées de classe - (pas de classe le mercredi matin) à la rentrée de septembre 2018.

Les services de l'Education Nationale seront saisis de cette demande après avis du conseil d'école.

3- Subvention Chantiers Tramasset

Monsieur le Maire rappelle que la subvention accordée pour 2017 était de 401 €.

Après concertation et à l'unanimité, le conseil municipal donne un accord de principe pour leur verser la somme de 750 € pour 2018.

4- Subvention Entre 2 Rêves

H. GOGA qui a assisté à plusieurs de leurs spectacles pour l'école primaire, revient sur les qualités de cette association. Il est décidé à l'unanimité que le prêt de la salle Moulin Carreyre pour leur spectacle du 31 mars 2018 tiendra lieu de subvention, précision étant faite qu'ils pourront également avoir des subventions de la part de la CDC.

Pour rappel, il est précisé que cette salle est louée 1500 €.

5- .Renouvellement contrat Groupama

Monsieur le Maire a signé la reconduction du contrat d'assurance statutaire du personnel. Le présent contrat prenant en charge le remboursement des salaires et des charges des agents absents pour maladie.

La somme de 17 000 euros étant inscrite au chapitre 12 du budget.

6- Questions diverses :

- Discussion sur l'installation du **défibrillateur** : positionnement dans la salle des fêtes ou en extérieur (place de la mairie ou en bas de la commune) ?. Il est décidé à la majorité qu'il sera installé à l'intérieur.

- M.DEYMIER demande ce qu'il en est du projet de la **place de Rouquey** et quand débiteront les travaux car de nombreux administrés lui posent des questions à ce sujet. C.RAPIN indique qu'ils reprendront courant du 1^{er} trimestre dès que la météo sera favorable. A.PRADEL évoque le problème de bancs sur la place et dit qu'il serait bien d'avoir un projet dessiné (à diffuser dans le bulletin) .pour que les administrés puissent visualiser les choses.

- R.NAPSANS demande le prêt des grilles pour le forum des aînés à Rions, le vendredi 27 avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h32.